

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI I ZITELLI

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE

11 JUIN 2025

N°2025/E3/03

MOTION

DEPOSEE PAR : Anthony LECA POUR LE COLLEGE ARTHUR GIOVONNI

OBJET : PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

VU la déclaration des Droits de l'Enfant adoptée par l'ONU, et notamment son article 6, affirmant que chaque enfant a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité,

VU la Constitution française garantissant à chaque citoyen le droit à une éducation, à la sécurité et à la dignité,

VU la délibération n° 2025/021 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2025 relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique, et notamment le rapport n°2025/O1/039 du Président du Conseil exécutif de Corse, et particulièrement le chapitre V « Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux »,

CONSIDERANT que la Corse traverse, depuis plusieurs années, une situation préoccupante marquée par une recrudescence des violences : règlements de comptes, actes d'intimidation, homicides, atteintes aux élus, aux enseignants et aux services publics, créant un climat d'inquiétude partagé par toutes les générations,

CONSIDERANT que les enfants, même s'ils ne sont pas directement exposés à cette violence, en subissent les conséquences : climat anxigène, banalisation des tensions, peur implicite, repli sur soi ou comportements de défense,

CONSIDERANT que les drames survenus en Corse en 2024 et 2025, notamment les assassinats de Pierre-Louis et de Chloé, ont profondément choqué la population corse et mis en lumière la vulnérabilité des innocents face à la violence organisée,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une politique nationale visant à renforcer la sécurité dans les établissements scolaires, des contrôles aléatoires de sacs ont été mis en place depuis mars 2025, témoignant d'une inquiétude globale et croissante face à l'entrée de la violence dans les établissements scolaires,

CONSIDERANT que l'entrée au collège constitue une étape sensible dans le parcours éducatif, et que les élèves de 6^{ème} sont en transition, encore enfants mais confrontés à de nouveaux repères sociaux, éducatifs ou numériques, qui peuvent devenir des vecteurs de tension ou d'exclusion,

CONSIDERANT que le harcèlement scolaire, les cyberviolences et les microviolences du quotidien (moqueries, isolement, insultes, humiliations) ont des effets graves sur la santé mentale, la réussite scolaire et le sentiment d'appartenance,

CONSIDERANT que de nombreux enfants, pour diverses raisons (timidité, honte, peur des représailles), ne parlent pas de ce qu'ils vivent ou observent, ce qui rend d'autant plus importante l'existence d'un climat de confiance et de prévention active dans l'école,

CONSIDERANT que les institutions doivent montrer l'exemple : par la clarté de leurs engagements, la rigueur de leurs actions, et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la violence qui ne se limitent pas à des réponses sécuritaires mais engagent aussi des réponses éducatives, citoyennes et culturelles,

CONSIDERANT que l'école, en tant que lieu d'apprentissage du vivre-ensemble, de la parole partagée et du respect de l'autre, est la première digue contre la montée des violences, et que les enfants eux-mêmes doivent pouvoir être acteurs de la paix et de la solidarité dans leur environnement,

CONSIDERANT que les délibérations et les motions adoptées par l'Assemblée de Corse ces dernières années témoignent d'une volonté politique forte d'enrayer la spirale de la violence, en soutenant les victimes, en valorisant les acteurs éducatifs et en appelant à un sursaut collectif,

CONSIDERANT que les enfants ne sont pas seulement des victimes à protéger mais aussi des porteurs de solutions : leur regard, leur parole, leur sens de la justice et leur aspiration à un avenir serein doivent être écoutés et pris en compte dans toutes les démarches publiques liées à la lutte contre les violences,

L'ASSEMBLEA DI I ZITELLI

PROCLAME solennellement que la Corse a vocation à être une terre d'éducation et de non-violence, où chaque collégien est protégé et écouté.

EXPRIME et **REAFFIRME** la volonté de l'Assemblea di i Zitelli de promouvoir un environnement scolaire libéré de toute forme de violence et propice au bien-être et à la réussite de chaque élève.

DEFINIT la « violence scolaire » comme tout acte ou parole portant atteinte à l'intégrité ou à la dignité d'un élève.

CONSTATE la nécessité d'offrir à chaque élève des lieux d'écoute confidentiels (psychologues scolaires, médiateurs, assistants sociaux) et des procédures de signalement simples.

RECONNAIT que la prévention doit être intégrée au cœur des apprentissages et, à ce titre, **PROPOSE** la mise en place d'ateliers de sensibilisation au harcèlement et à la gestion des tensions, de séances d'éducation aux médias et à l'usage responsable des réseaux sociaux, ainsi que d'interventions régulières d'associations spécialisées en médiation scolaire.

SOUHAITE que soient désignés des Coordonnateurs Non-Violence, chargés de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de prévention, en partenariat avec les instances académiques et les associations.

PROPOSE la création, dans chaque collège, d'un conseil d'élèves pour permettre aux jeunes d'exprimer leur vécu à l'école et de formuler des propositions concrètes pour améliorer le climat scolaire.

INVITE la Collectivité de Corse à instituer un observatoire insulaire de la Non- Violence scolaire, investi de la mission de recueillir et d'analyser les signalements, d'identifier et de diffuser les meilleures pratiques, de publier un bilan annuel et de coordonner des actions éducatives concertées.

PROPOSE que l'ensemble des acteurs (institutions, collectivités, associations, parents et élèves) s'engage dans un cycle de travail collectif dès la rentrée prochaine, structuré autour de thèmes prioritaires : prévention, accompagnement, participation citoyenne et évaluation des dispositifs.

SOUHAITE que l'ensemble des travaux collectifs soit transmis aux délégués juniors de l'édition 2025 de l'Assemblea di i Zitelli.